

**L'ÉGALITÉ DES DROITS DES FEMMES  
SE DOIT D'ÊTRE AU CŒUR DE LA RÉFORME**

**Mémoire présenté par le**



regroupement  
**DES FEMMES**  
DE LA CÔTE-NORD

**Regroupement des femmes  
de la Côte-Nord (RFCN)**

**Dans le cadre de la Consultation générale sur l'avant-projet  
de loi modifiant la *LOI ÉLECTORALE***

**Baie-Comeau, décembre 2005**

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	2
MEMBERSHIP .....	4
PRÉSENTATION DE NOTRE ORGANISME .....	6
NOTRE TERRITOIRE .....	6
PARTICIPATION DES FEMMES AU POUVOIR .....	8
CONSTAT .....	9
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'AVANT-PROJET DE LOI MODIFIANT LA <i>LOI</i> <i>ÉLECTORALE</i> .....	10
Pourquoi favoriser l'égalité de représentation des hommes et des femmes à l'assemblée nationale? .....	10
Parce que cette sous-représentation des femmes à l'assemblée nationale, est injuste et prive le Québec de forces vives, créatrices et compétentes.....	11
Parce qu'une conception progressiste de la démocratie implique nécessairement une prise en compte de la diversité des femmes et des hommes. ....	12
COMMENT FAVORISER L'ÉGALITÉ DE REPRÉSENTATION DES HOMMES ET DES FEMMES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ? .....	13
En changeant le système actuel qui constitue un obstacle sur le chemin de l'égalité. ...	13
En instaurant un système de représentation proportionnelle.....	14
En inscrivant dans la loi des mesures positives concrètes pour assurer l'égalité de représentation entre les femmes et les hommes .....	15
Pour favoriser un plus grand pluralisme politique donc un reflet le plus fidèle possible de la volonté populaire : .....	16

Pour favoriser une représentation équitable des régions à l'Assemblée nationale : .....	16
Pour favoriser une représentation égale des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale ; .....	17
Pour favoriser une représentation équitable des communautés ethnoculturelles à l'Assemblée nationale .....	17

## MEMBERSHIP

En date du 12 décembre 2005, ce mémoire a été endossé par le Regroupement des femmes de la Côte-Nord représentant plus de 5 000 Nord-Côtières.

Nos membres :

Action Info-Femmes	Portneuf-sur-Mer
AFÉAS Baie-Comeau	Baie-Comeau
CAVAC Côte-Nord	Sept-Îles
Centre de femmes aux 4 Vents	Sept-Îles
Centre de femmes de Forestville	Forestville
Centre de la petite enfance Au Carré de Sable Inc.	Baie-Comeau
Centre de la petite enfance Magimuse	Ragueneau
Centre le Volet des femmes	Aguanish
Club politique féminin Côte-Nord	Baie-Comeau
Collectif de Sept-Îles pour la santé des femmes	Sept-Îles
L'Alliance des femmes	Sacré-Cœur
Centre de la petite enfance Les P'tits Bécots	Baie-Comeau
Maison Anita Lebel	Baie-Comeau
Chemin de l'Espoir, Maison de la famille	Port-Cartier
Maison des femmes de Baie-Comeau	Baie-Comeau
Maison l'Amie d'Elle	Forestville
Maison le Coin des femmes	Sept-Îles
Action Info-Femmes	Portneuf-sur-mer
Actions Sida Côte-Nord	Sept-Îles
Association des femmes de carrière	Baie-Comeau
CALACS, Région Côte-Nord	Baie-Comeau
Centre de femmes l'Étincelle	Baie-Comeau
Centre Émersion Manicouagan	Baie-Comeau

Cercle des fermières de Ragueneau	Ragueneau
Collectif de théâtre Vision R'Ose	Baie-Comeau
Comité de femmes Kanikantet	Natashquan
Évêché de Baie-Comeau	Baie-Comeau
FIEF	Baie-Comeau
Les cousines d'Adéline	Tête-à-la-Baleine
Maison d'aide et d'hébergement de Fermont	Fermont
Multi-Partage inc	Forestville
Ressources Familles Manicouagan	Baie-Comeau
Syndicat des infirmiers et infirmières CHBC	Baie-Comeau
Espace Côte-Nord	Baie-Comeau
Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes – Côte-Nord	Baie-Comeau
Synd des infirmiers et infirmières du Nord-Est du Québec (SIINEQ)	Chicoutimi
Fondation Liza Hamel	Baie-Comesu

37 groupes et 183 membres individuelles dont 66 jeunes font partie du Regroupement des femmes de la Côte-Nord.

## PRÉSENTATION DE NOTRE ORGANISME

*Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord (RFCN)* existe depuis 1984. Il est issu de la volonté des nord-côtières de se concerter et de se réseauter. C'est un organisme féministe et communautaire à vocation régionale. Par ses actions, il veut défendre, soutenir et revendiquer les droits et libertés des femmes de la Côte-Nord ; les sensibiliser et les outiller à leurs droits, obligations et responsabilités face aux différentes structures de la société ; initier les actions à partir de l'expertise de ses membres ; favoriser et créer un lieu d'échange et d'information entre les femmes de la Côte-Nord et privilégier la mise en commun de l'expertise de chacune ; soutenir la concertation des femmes et des groupes de femmes des différents milieux ; pallier à l'éloignement des grands centres en assurant une représentation régionale et nationale des femmes de la Côte-Nord auprès des différents paliers gouvernementaux et mouvements nationaux des femmes ; supporter les actions des groupes de femmes souhaitant mettre sur pied des projets d'amélioration des conditions économiques et sociales des femmes de la Côte-Nord ; se procurer, aux fins mentionnées ci-dessus, des fonds ou autres biens par voie de souscriptions publiques.

Plus de 37 groupes, auquel s'ajoutent 183 femmes ne faisant pas partie d'un organisme, sont membres du RFCN. Les groupes membres répartis sur l'ensemble du territoire nord-côtier rejoignent par leurs actions un total de plus de 5 000 femmes.

## NOTRE TERRITOIRE

La Côte-Nord, faut-il le rappeler, est un vaste pays défriché et conquis par des gens venus d'autres régions et également par les autochtones.

De par son immense territoire qui s'étend sur **1 298 kilomètres** de côte et dont la superficie est de plus de **299 958 kilomètres carrés**, la Côte-Nord est une région difficile d'accès pour certains villages qui ne sont pas rejoints par la route. Mais, elle possède des richesses inestimables, tant au point de vue forestier, que minier ou son complexe hydroélectrique qui servent à l'ensemble du peuple québécois.

Toutefois, pour rejoindre tous les groupes membres et toutes les membres individuelles qui habitent les 33 localités dispersées sur tout le territoire, le Regroupement des femmes de la Côte-Nord doit faire preuve d'ingéniosité. (Voir carte annexée)

Il est à noter que depuis 1981, la population nord-côtière a diminué de 20% et entre 1991 et 2001, elle a diminué de 5,3 % ce qui signifie que c'est la deuxième plus importante baisse démographique au Québec. La Côte-Nord comptait, en 2001, une population composée de 48 240 femmes et 49 515 hommes ce qui ne représentent que 1,4 % de la population totale du Québec. Il est à noter également que 71 % de la population régionale est concentrée dans deux des six MRC qui ont une ville centrale, le 39 % de la population restante est éparpillée sur l'immensité du territoire.

La Côte-Nord est une des régions où la population est plus jeune que celle de l'ensemble du Québec : on y compte une plus forte proportion d'enfants de 0 à 14 ans (19,3 %) et de jeunes de 15 à 19 ans (7,2 %) qu'au Québec (respectivement 17,8 % et 6,4 %). Par contre, pour les jeunes de 20 à 24 ans et 25 à 29 ans, les pourcentages sont moins élevés que la moyenne provinciale; (6,1 % C-N et 6,7 % Q.) et 5,9 % C-N et 6,1 % Q.)<sup>1</sup>

Sur la Côte-Nord, les femmes sont sous-représentées (49,3 % ) par rapport à la moyenne québécoise (51,2 %) et ce, dans tous les groupes d'âges à l'exception des 30-34 ans.<sup>2</sup>

Il est à noter que ces données statistiques tiennent compte de la population autochtone qui compte plusieurs réserves réparties sur l'ensemble du territoire nord-côtière.

---

<sup>1</sup> Avis du Conseil du Statut de la femme

<sup>2</sup> Avis du Conseil du Statut de la femme

## PRÉAMBULE

Vous trouverez dans le présent mémoire, ce qui nous amène à présenter nos revendications afin que la réforme du mode de scrutin soit juste et équitable pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Et surtout des Nord-côtières et Nord-côtiers.

Cette réforme devra être juste et équitable pour l'ensemble des régions du Québec. Ce qui signifie pour la Côte-Nord le maintien de deux districts électoraux. Même si nous sommes en perte démographique, l'étendue du territoire reste le même. Nous vous rappelons que la Côte-Nord couvre **près 1 300 kilomètres de côte et quelques 300,000 kilomètres carrés.**

Nous vous citons, comme exemple, la division des comtés au fédéral. En effet, les bien pensants ont jugé bon de séparer la Côte-Nord en deux et de ne créer qu'un district électoral. C'est donc dire que pour le fédéral, la Haute-Côte-Nord se situe dans le comté de Charlevoix. Où est l'intérêt de voter pour un député que les gens ne connaissent peu ou pas ? Cela fait certainement baisser le taux de participation lors des scrutins. Où est le sentiment d'appartenance ? Les gens de la Haute-Côte-Nord n'ont pas un attachement particulier à une région qui n'est pas la leur.

Nous vous demandons donc, d'apporter une attention toute particulière dans cette réforme afin que les Nord-côtières ne se sentent pas exclues et pénalisées.

## PARTICIPATION DES FEMMES AU POUVOIR

En 2003, un secteur se démarque par une proportion élevée de femmes, soit le Forum jeunesse (60 % en Côte-Nord c. 53 % au Québec) qui enregistre le plus haut taux de présence féminine à son conseil d'administration.

Par contre, le monde municipal s'avère être celui où les femmes sont proportionnellement le moins nombreuses, particulièrement au poste de mairesse où elles n'occupent que 10 % des sièges contre 13 % au Québec. La situation est préoccupante compte tenu de la mise en place des CRÉ, issue de la loi 34 créant le ministère du Développement économique régional et de la recherche (MDERR), qui

sont constitués en grande partie d'éluEs municipaux. La CRÉ (conférence régionale des éluEs) a remplacé, le 1<sup>er</sup> avril 2004, le CRD. En décembre 2005, les femmes y occupent 28,6 % des sièges réservés aux éluEs et 42,9 % de ceux destinés à la société civile, pour une participation de 7 femmes sur 21 sièges, soit 33,3 %.

Étant donné cet état de fait, il sera impératif de tout mettre en œuvre, dans les prochaines années, pour faciliter l'entrée de plus de femmes en politique municipale active afin d'obtenir une meilleure équité de représentation et ainsi mieux refléter, dans la gouvernance régionale, le portrait démographique régional ainsi que la culture nord-côtière.

Il en va de même pour la représentation féminine à l'assemblée nationale car pour la première fois de son histoire, la Côte Nord compte une femme députée.

## **CONSTAT**

À la lecture des données mentionnées plus haut, force nous est de réaliser que, dans quelle sphère que ce soit, l'égalité entre les hommes et les femmes est loin d'être atteinte sur la Côte-Nord.

Nous pouvons même constater un net recul par rapport à ce que nous avons avant. Notamment pour la représentativité à la CRÉ. En 2003, avec le CRD, nous avions un siège condition féminine au conseil d'administration et également au comité exécutif et une politique d'équité de représentation avait été acceptée par les membres avec pour objectif l'atteinte de l'égalité de représentation. Maintenant, tout est à recommencer et à renégocier.

Il en est de même dans d'autres secteurs comme les CLD par exemple, ou il y a eu une baisse de représentativité féminine puisque les conseils d'administration des CLD sont nommés par les MRC et qu'il y a un faible pourcentage de mairesses élues sur la Côte-Nord (6,5 %).

Pour ce qui est de l'Agence de santé et services sociaux qui est un organisme régional, l'atteinte de l'équité de représentation est quasi assurée puisque les membres du

conseil d'administration sont nommés par le ministre de la santé. Mais il en va tout autrement pour les réseaux locaux de services, qui, eux, n'ont pas la même obligation.

## **COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'AVANT-PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI ÉLECTORALE**

L'Avant-projet de loi modifiant la *Loi électorale* nous apparaît fort intéressant et porteur de nouveautés. Nous applaudissons à l'idée d'une proportionnelle mixte de même qu'à celle de remboursement majoré pour certains types de candidatures, celles des femmes et des personnes issues des minorités ethnoculturelles. Cependant, à notre avis, ces innovations demeurent beaucoup trop timides.

Dans les pages qui suivent, nous nous attacherons surtout à démontrer la nécessité de favoriser l'égalité de représentation des hommes et des femmes à l'assemblée nationale ainsi que la nécessité de mettre en place des mesures pour favoriser cette égalité, de même que la pertinence d'une proportionnelle mixte plus large que celle proposée dans l'avant-projet de loi.

### **Pourquoi favoriser l'égalité de représentation des hommes et des femmes à l'assemblée nationale?**

Parce que les femmes sont encore très largement sous représentées dans les lieux de pouvoir.

**Dans le monde municipal**, en 20 ans, de 1983 à 2003, la proportion de mairesses est passée de 3% à 12% et celle de conseillères de 8% à 25% pour l'ensemble du Québec.<sup>1</sup> Depuis les élections municipales de novembre 2005, ce taux de représentation au Québec est passé à 13% pour les postes à la mairie et à 27% pour les postes de conseillères. Si, en 20 ans, nous avons fait des gains de 5 % à la mairie et de 23% à titre de conseillères, combien de temps faudra-t-il pour atteindre l'égalité ? Une banale règle de trois nous permet de dire que si la tendance se maintient, il faudra 200 ans avant d'atteindre l'égalité de représentation homme - femme à la mairie et 43 ans pour les postes de conseillères.

---

<sup>1</sup> Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, *Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électorales municipales, 2003.*

**Les femmes sont aussi largement minoritaires dans divers autres lieux de pouvoir.** Dans les Conférences régionales des élus, avant les élections de novembre 2005, les femmes occupaient 27% des sièges au Québec. Les femmes occupent 31% des postes cadres dans la fonction publique au Québec. Elles se rapprochent de l'équité de représentation dans les conseils d'administration des Conseils régionaux des partenaires du marché du travail (42%), des Agences de développement des réseaux de santé (48% pour le Québec) et des établissements de santé et de services sociaux (42%). Il n'y a que dans les conseils d'administration des commissions scolaires, que les femmes ont atteint l'égalité de représentation : elles occupent 50% des sièges de commissaires. <sup>2</sup>

**À l'Assemblée Nationale du Québec,** les femmes représentent actuellement 32% de la députation. Les femmes, soulignons-le, représentent 52% de la population au Québec. Les femmes du Québec ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité en 1940. La première femme a été élue à l'assemblée nationale du Québec en 1961, il y a 44 ans. Si rien n'est fait dans le sens d'une plus grande représentation des femmes au Parlement québécois, notre société devra vivre avec ce déficit de représentation au moins jusqu'en 2050 et ce, si la tendance se maintient et qu'il n'y a pas de recul. C'est sur cette sous représentation des femmes à l'Assemblée nationale que la réforme du mode de scrutin peut et doit agir

**Parce que cette sous-représentation des femmes à l'assemblée nationale, est injuste et prive le Québec de forces vives, créatrices et compétentes.**

Revendiquer l'égalité des hommes et des femmes dans la représentation politique, ce n'est pas demander des privilèges mais s'assurer que les femmes et les hommes puissent détenir des positions d'autorité dans notre système politique, exercer de concert le pouvoir et que l'autorité ne demeure pas un privilège majoritairement masculin. En mettant l'égalité au cœur de notre argumentation, nous invoquons un principe de justice, un point c'est tout. Cette logique n'en n'est pas une de donner des

---

<sup>2</sup> Conseil du statut de la femme, *Présence des femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs régionaux*, 2004

privilèges aux femmes mais de contribuer, par des mesures concrètes à l'approfondissement de la démocratie et de la justice dans notre société.

Se priver d'une présence égale de femmes et d'homme à l'Assemblée nationale, c'est aussi se priver en partie des compétences des femmes, de leur analyse et point de vue, de leur expérience, de leur créativité, de leur force de travail et de caractère. Bref, c'est se priver d'une contribution importante à l'édification de la société québécoise.

**Parce qu'une conception progressiste de la démocratie implique nécessairement une prise en compte de la diversité des femmes et des hommes.**

« Lors du colloque *Penser enfin une démocratie avec les femmes*, une orientation très claire et très forte s'est dégagée à l'effet que : *L'intégration de la diversité fait partie intégrante de l'approche féministe de la démocratie et de ses institutions. Le « nous » des femmes est un nous pluriel intégrant la diversité ethnoculturelle, les lesbiennes, les jeunes, les appartenances de classe, le pluralisme d'opinion, de mode de vie.* »<sup>3</sup>

Au Regroupement des femmes de la Côte-Nord, nous souscrivons entièrement à cette orientation et nous croyons même que toute conception progressiste de la démocratie devrait impliquer un effort soutenu pour prendre en compte la diversité ethnoculturelle des femmes et des hommes de notre communauté. Nous voulons une égalité différenciée, pluraliste, constituée de femmes et d'hommes de différentes origines et cultures.

De plus, nous aimerions exprimer notre solidarité avec nos sœurs autochtones et notre désir que nous atteignons ensemble l'égalité dans la représentation politique, tout en affirmant que celles-ci sont mieux placées que quiconque pour apporter et défendre leur point de vue.

---

<sup>3</sup> Collectif féminisme et démocratie, *Pour et vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation politique*, septembre 2004

## **COMMENT FAVORISER L'ÉGALITÉ DE REPRÉSENTATION DES HOMMES ET DES FEMMES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ?**

### **En changeant le système actuel qui constitue un obstacle sur le chemin de l'égalité.**

Un simple regard sur la composition actuelle de l'Assemblée nationale permet de constater que ce mode de scrutin fait élire très majoritairement des hommes, blancs, de plus de 50 ans, professionnels, hétérosexuels, etc. Cette assemblée est loin d'être représentative de la diversité de la société québécoise et ce n'est pas un hasard. Nous pensons que le mode de scrutin actuel, par circonscription, favorise un tel état de fait.

En effet, et ce dans chaque comté, l'enjeu pour les partis, c'est de trouver la personne qui localement pourra gagner le comté. Quand historiquement et généralement, ce sont des hommes qui ont été ces « personnalités locales gages de succès », souvent les femmes sont perçues comme « personnalités intéressantes mais représentant un risque ». De plus, les femmes étant souvent actives dans des réseaux différents de ceux qui mènent au pouvoir, elles sont plus difficilement identifiées comme les meilleures candidates. Quand elles le sont, elles doivent évidemment affronter d'autres candidats intéressés surtout s'il s'agit d'un « bon comté ». Si elles sont issues d'une communauté ethnoculturelle, la difficulté est encore plus grande.

De plus, le mode de scrutin par circonscription rend difficile l'application de mesures d'action positive pour une meilleure représentation des femmes. Même si un parti présentait un grand nombre de candidates, celles-ci n'ont aucune garantie d'être élues, cette élection dépendant grandement de la popularité de son parti. Ainsi, aux dernières élections, même si l'ADQ avait présenté 50% de candidatures féminines, il n'en demeurerait pas moins que le parti n'a fait élire que cinq députés.

Le mode de fonctionnement par circonscription ne donne pas une vue d'ensemble des candidatures d'un parti. Dans un comté donné, nous avons à choisir entre quelques candidatures, des hommes ou des femmes, toutes de partis différents. Le traitement « à la pièce » qu'impose le fonctionnement par circonscription rend pratiquement invisible la proportion des candidatures homme et femme.

Il est aussi très généralement convenu que le mode de scrutin actuel favorise l'émergence et le maintien de deux grands partis laissant pour compte toutes les autres mouvances politiques de notre société. Comme plusieurs femmes se disent mal à l'aise avec la culture politique de ces grands partis et affirment vouloir faire de la politique autrement, comme cette « autre » politique, se pratique dans les tiers partis qui, à toute fin pratique, sont exclus de l'Assemblée nationale, les femmes se retrouvent donc elles aussi exclues de cette assemblée.

### **En instaurant un système de représentation proportionnelle**

Comme nous venons tout juste de le signaler, le mode de scrutin actuel favorise le bipartisme. Il a souvent permis dans notre histoire l'élection de partis politiques ayant obtenu un pourcentage de votes inférieur à leur adversaire. Il a aussi pénalisé des tiers partis qui avec des pourcentages de vote de près de 20%, n'ont obtenu que 3% des sièges. Ce fut le cas de L'ADQ aux élections de 2003. Ce fut aussi le cas pour le Parti Québécois en 1970. L'instauration d'un système de représentation proportionnelle c'est-à-dire l'obtention de sièges en fonction du pourcentage de votes exprimés pour un parti, viendrait corriger cette situation en plus de présenter plusieurs autres avantages.

**Un plus grand pluralisme politique.** On serait en droit de s'attendre à ce que la réforme envisagée permette l'expression d'un plus grand pluralisme politique car l'obtention de 10% des votes pour un parti lui accorderait 10% des sièges. La proposition gouvernementale en est une de proportionnelle mixte où une partie seulement des sièges est soumise à la proportionnelle. La proposition maintient d'abord l'élection de 77 députéEs de circonscription, ce qui ne permet pas un plus grand pluralisme politique car c'est le type d'élections que nous avons connu jusqu'à présent. Elle propose ensuite la création de 24 à 27 districts (à partir de ces 77 circonscriptions) dans chacun desquels deux députéEs seraient élus à la proportionnelle. Dans ce scénario, l'électrice ou l'électeur ne possède qu'un vote.

Toutes les simulations de vote effectuées à partir de ce modèle concluent que seuls les trois partis présents à l'Assemblée nationale peuvent prétendre obtenir ces sièges de district car pour obtenir un tel siège, il faudra nécessairement obtenir entre 13 et 17%

des votes dans un seul district. **La proposition gouvernementale n'assure pas un plus grand pluralisme politique et consacre le statu quo en faveur du bipartisme.**

**Une représentation équitable des régions.** Le mode de scrutin actuel respecte bien la représentation régionale bien que celles-ci vivent un réel déficit de pouvoir. Cela démontre que le mode de scrutin ne peut répondre à lui seul au principe de représentation équitable des régions. La proposition gouvernementale ne change rien, à toute fin pratique, à la représentation régionale actuelle, les sièges de district étant situés dans leur région respective. Cette proposition donne donc une grande importance à la représentation régionale au détriment de l'expression du pluralisme politique. **La proposition gouvernementale n'assure toujours pas un plus grand pluralisme politique et consacre le statu quo en matière de représentation régionale.**

### **En inscrivant dans la loi des mesures positives concrètes pour assurer l'égalité de représentation entre les femmes et les hommes**

Le mode actuel de scrutin tend à défavoriser les femmes comme nous l'avons déjà démontré. La proposition gouvernementale parle d'accorder une incitation financière pour les partis qui feront un effort particulier pour présenter des candidates en augmentant leur allocation annuelle et en augmentant le remboursement des dépenses électorales des candidates et des élues ayant obtenu au moins 15% des votes. Cette proposition nous apparaît très timide. D'abord, on ne propose qu'une seule mesure, on refuse de contraindre les partis à présenter des listes de candidatures homme/femme en alternance, on propose uniquement des listes par district, on récompense financièrement les partis pour le nombre de candidates et non le nombre d'élues. On donne des compensations financières pour des objectifs que les partis atteignent déjà. **La proposition gouvernementale n'assure pas une représentation égale des femmes et des hommes et augmente les contributions financières aux partis.**

Plusieurs députéEs, souvent des femmes, ont décrié l'adoption de mesures concrètes pour augmenter le nombre de femmes à l'Assemblée nationale. Ces députéEs croient que si les femmes sont élues grâce à ces mesures, leurs candidatures auront moins de

poids que celles de leurs confrères et qu'elles manqueront de crédibilité auprès de ceux-ci car elles seront perçues comme ayant profité des privilèges pour être élues.

Nous sommes en désaccord avec cette vision des choses. Les femmes ont de tout temps contribué dans l'ombre à l'avancement de l'humanité. Elles ont été programmées pour obéir et s'en tenir à leur rôle de mère. Pour qu'elles prennent leur place au même titre que les hommes et les femmes qui ont eu plus de facilité grâce à leur milieu naturelle, il faut des mesures incitatives qui tiennent compte des réalités des femmes qui doivent composer avec la cellule familiale.

## **NOS RECOMMANDATIONS**

Nous pensons que la proposition gouvernementale gagnerait grandement à être bonifiée afin de rencontrer les objectifs que ce dernier dit vouloir atteindre. Ainsi donc, nous proposons les recommandations suivantes :

### **Pour favoriser un plus grand pluralisme politique donc un reflet le plus fidèle possible de la volonté populaire :**

☞ L'établissement d'une proportionnelle nationale au lieu d'une proportionnelle par district c'est-à-dire que l'attribution d'au moins 40% des sièges à l'Assemblée nationale, soit 50, devrait de faire en proportion du nombre de votes obtenus par les partis à la grandeur du Québec et par conséquent, l'établissement d'une liste nationale

☞ L'utilisation de deux bulletins de votes : chaque électrice et électeur doit pouvoir utiliser deux votes pour exprimer toutes les nuances de sa pensée politique.

### **Pour favoriser une représentation équitable des régions à l'Assemblée nationale :**

☞ Faire en sorte que les listes nationales des partis contiennent obligatoirement des noms de candidates et de candidatEs issuEs de toutes les régions dans la première moitié de la liste.

## **Pour favoriser une représentation égale des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale ;**

- ☞ Établir des listes nationales avec une alternance obligatoire de candidatures féminines et masculines en commençant par une femme
- ☞ Obliger les partis à se doter d'un plan d'action prévoyant des mesures concrètes pour atteindre l'égalité et exiger qu'ils fassent rapport annuellement au Directeur général à cet effet.
- ☞ Modifier les bonifications financières au fonctionnement des partis en fonction des élues et non des candidates et ce, à compter de 35% d'élues.
- ☞ Accorder un remboursement majoré des dépenses électorales des candidates et des élues à compter de 35 % de candidatures féminines.

## **Pour favoriser une représentation équitable des communautés ethnoculturelles à l'Assemblée nationale**

- ☞ Faire en sorte que la liste nationale des partis reflète la diversité ethnoculturelle et que ces candidatures soient placées en bonne place sur les listes.
- ☞ Obliger les partis à se doter de plans d'action pour atteindre une représentation équitable des communautés ethnoculturelles et exiger qu'ils fassent rapport annuellement au Directeur général à cet effet.
- ☞ Modifier les bonifications financières au fonctionnement des partis en fonction des éluEs

Regroupement des femmes de la Côte-Nord  
767, rue De Puyjalon, Baie-Comeau, Qc, G5C 1M9  
Téléphone : 418-589-6171,  
Télécopieur : 418-295-3663, Sans frais : 1-877-902-6171  
Adresse électronique : [rfcn@globetrotter.net](mailto:rfcn@globetrotter.net)